

**ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT FINAL  
DE CREATION DE L'ANDEFOR BASSAM 7 – 9 JUILLET 2008**

.....

**DISCOURS D'OUVERTURE  
DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DES EAUX ET FORETS**

.....

**MESDAMES, MESSIEURS**

**CHERS INVITES**

Je voudrais, avant tout propos, vous remercier d'avoir accepté de prendre d'un peu de votre temps pour être là, ce matin, et prendre part aux travaux de validation du rapport final de l'Etude de création de L'Agence Nationale De Développement Des Forêts Du Domaine Rural (**ANDEFOR**), travaux de validation qui constitue une étape essentielle avant la phase effective de sa création.

Votre présence massive et distinguée, MESDAMES et MESSIEURS, témoigne de l'intérêt du sujet et présage de la qualité des fruits qui sortiront de vos réflexions.

L'ANDEFOR nous y tenons.

ET nous nous donnerons, avec votre concours, les moyens nécessaires pour son avènement.

L'ANDEFOR, Mesdames et Messieurs, n'est pas une structure de plus.

Sa création vient combler un vide, un vide qui, véritablement, a été préjudiciable à une gestion durable des forêts du domaine rural.

Pour mémoire, rappelons que, notre patrimoine forestier est divisé en 2 grands groupes :

➤ **Le domaine forestier permanent de l'Etat,**

Représente 30% du territoire et que couvre environ 6 millions d'ha de forêts réparties entre 230 forêts classées, 8 parcs nationaux et 5 réserves naturelles.

Les forêts classées sont gérées par la SODEFOR depuis leur prise en main en 1992 et les parcs nationaux et réserves par l'OIPR créé en 2002.

Grâce à l'existence de ces 2 structures étatiques et de leurs actions, la dégradation de la forêt dans ce domaine forestier permanent de l'Etat a été contenue

➤ **Le domaine forestier rural**

Représente 70% du territoire et couvre plus de 25 millions d'ha.

Ces forêts du domaine rural ont été exploitées abusivement entraînant une réduction drastique de leurs superficies.

## **Mesdames et Messieurs,**

Notre couverture forestière a dramatiquement rétrécie, la ressource ligneuse exploitable s'est considérablement amenuisée sous les coups de bûche d'une exploitation abusive et anarchique du domaine forestier rural qui a quasiment disparu sous l'effet des multiples activités anthropiques (agriculture, élevage, chasse, feux de brousse, etc.).

Les abus se traduisent par une utilisation non durable des ressources forestières et foncières.

Quand à l'anarchie, elle est la résultante du non respect par les acteurs des réglementations foncières et forestières en vigueur.

En novembre 2003, l'atelier national sur les stratégies de reboisement organisé ici même à Bassam, a noté que les abus et anarchies observés dans nos forêts du domaine rural ont été provoqués et favorisés par l'absence d'un cadre juridique et institutionnel approprié.

Ledit atelier avait alors recommandé la création d'une structure chargée d'apporter un appui en matière de reboisement dans le domaine forestier rural. La mission de cette nouvelle structure sera donc de promouvoir la création des forêts des collectivités territoriales, des communautés villageoise, des personnes physiques et des personnes morales de Droit privé et surtout d'assurer l'encadrement technique efficient de toutes les actions qui seront menées dans le domaine rural de la forêt ivoirienne.

Mon ambition que je voudrais partager fortement avec vous, mesdames et messieurs les opérateurs de la filière, est de récupérer les superficies forestières perdues par une gestion plus rationnelle de ce qui nous reste de forêts naturelles, par la protection des plantations forestières et le reboisement des terres inoccupées pour l'agriculture.

Et l'ANDEFOR est l'outil indispensable à la mesure de cette ambition.

La gestion des 60 000 ha reboisées dans le cadre de la réforme forestière de 1994, le reboisement des 150 000 ha attendus d'ici 2015 dans le cadre de l'ambitieux Programme National du Reboisement et les plantations forestières issues des différentes Journées Nationales de l'Arbre requièrent une prise en main effective et efficiente, pour atteindre le relèvement de notre couvert forestier au taux de 20% admis par les scientifiques pour le maintien des équilibres écologiques.

Et la structure la mieux indiquée pour jouer ce rôle est l'ANDEFOR.

Redonner à notre pays sa vocation forestière est notre rêve, rêve que partage sûrement l'ensemble de nos concitoyens.

Et l'outil sans contexte pour sa réalisation est l'ANDEFOR.

C'est pourquoi, je me réjouis de votre forte présence, de la présence massive de vous les opérateurs du secteur bois, nos partenaires, qui êtes au début et à la fin de sa création.

Je vous exhorte à vous l'approprier.

L'Etat de Côte d'Ivoire entend jouer sa partition afin que l'ANDEFOR contribue à la pérennisation de vos entreprises pourvoyeuses d'emplois tout en améliorant les conditions économiques et environnementales de notre pays pour lutter contre la pauvreté.

Pour terminer mes propos, je voudrais adresser mes félicitations et mes remerciements au Cabinet Bergain pour la qualité du travail réalisé et la pertinence de ses propositions.

Mes remerciements vont également au Groupe Technique de Travail qui a œuvré sans relâche par ses observations afin d'affiner l'Etude et qui a organisé le présent atelier.

SUR CE

JE DECLARE OUVERT

L'ATELIER DE VALIDATION DU RAPPORT DE L'ETUDE DE CREATION DE L'AGENCE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES FORETS DU DOMAINE RURAL (**ANDEFOR**).

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION